



Règlement des foulées des enfants

Table des matières

ARTICLE 1 :	ORGANISATION	2
ARTICLE 2 :	PRESENTATION	2
ARTICLE 3 :	HORAIRES.....	2
ARTICLE 4 :	CONDITIONS DE PARTICIPATION.....	2
ARTICLE 5 :	INSCRIPTIONS et TARIF	2
ARTICLE 6 :	CHRONOMETRAGE	2
ARTICLE 7 :	RECOMPENSES	2
ARTICLE 8 :	ACCOMPAGNATEUR.....	3
ARTICLE 9 :	Respect des règles sanitaires	3



ARTICLE 1 : ORGANISATION

Dans le cadre de la cinquième édition de l'EKIDEN PAU-BEARN les foulées des enfants sont organisées le dimanche 27 mars 2022 par l'association les AIGLES DE PAU en partenariat avec la Ville de PAU.

Les foulées des enfants se dérouleront dans l'enceinte du stade André Lavie. Le présent règlement contient les articles spécifiques aux foulées des enfants, il vient en complément du règlement de l'EKIDEN Pau Béarn.

ARTICLE 2 : PRESENTATION

Les foulées des enfants sont constituées de deux épreuves :

- Pour les enfants âgés de 6 à 8 ans nés entre 2014 et 2016 un parcours de 600m
- Pour les enfants âgés de 9 à 11 ans nés entre 2011 et 2013 un parcours de 1000m

ARTICLE 3 : HORAIRES

Horaires :

12h30 Départ des foulées des 6 à 8 ans.

Le départ des 9 à 11 ans sera donné à la fin des premières foulées.

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Une autorisation parentale signée sera exigée (le certificat médical n'est pas demandé). Ce formulaire sera disponible le jour de la course au poste inscription, ou pourra être rempli sur le site de l'EKIDEN (ekidenpaubearn.org) pour les inscriptions en ligne.

ARTICLE 5 : INSCRIPTIONS et TARIF

Les inscriptions sont possibles sur le site de l'EKIDEN (ekidenpaubearn.org) ou le sur place le jour de la course.

ARTICLE 6 : CHRONOMETRAGE

Les foulées ne seront pas chronométrées et il n'y aura pas de classement.

ARTICLE 7 : RECOMPENSES

Chaque enfant aura une récompense pour sa participation.



ARTICLE 8 :ACCOMPAGNATEUR

Il est interdit à toute personne âgée de plus de 11ans d'accompagner les enfants durant l'épreuve, les enfants seront visibles sur tout le parcours. .

ARTICLE 9 : Respect des règles sanitaires

Il sera demandé de respecter les règles sanitaires en vigueur à la date de l'épreuve.